

# Questionnaire concernant votre départ de Suisse

Prénom/Nom	<input type="text"/>
Nationalité	<input type="text"/>
Date de naissance	<input type="text"/>
Numéro d'assurance	<input type="text"/>
Téléphone/E-mail	<input type="text"/>

Autres membres de la famille concernés (seulement mentionner membres de la famille d'âge mineur – les personnes adultes doivent remplir un formulaire séparé)  
Veuillez aussi indiquer le prénom, le nom, la nationalité, la date de naissance et le numéro d'assurance

<input type="text"/>
<input type="text"/>

Afin de vérifier l'obligation d'assurance, nous vous prions – en fonction de votre situation personnelle – de remplir le point 1 (Séjour temporaire à l'étranger), le point 2 (Transfert définitif du domicile à l'étranger – nouveau domicile au sein de l'UE/AELE) ou le point 3 (Transfert définitif du domicile à l'étranger – nouveau domicile hors de l'UE/AELE).

## 1. Séjour temporaire à l'étranger (études, voyage, etc.)

### a. Un nouveau domicile est-il élu à l'étranger?

Oui    A l'adresse suivante:

Non    → Passer à la question **1b**

### b. Avez-vous été exempté de l'obligation d'assurance par le canton / la commune?

Oui    Veuillez nous transmettre la confirmation écrite (dispense de l'obligation d'assurance).  
(Notez que la confirmation de départ de la commune ne correspond pas à la dispense de l'obligation.)

Non    Veuillez noter que l'assurance de base selon la LAMal ne peut pas être résiliée, car conformément à la loi sur l'assurance-maladie, l'obligation d'assurance doit rester en vigueur si aucun nouveau domicile n'a été élu à l'étranger.

## 2. Transfert définitif du domicile à l'étranger – nouveau domicile au sein de l'UE/AELE\*

### a. Un nouveau domicile est-il élu à l'étranger?

Oui    A l'adresse suivante:

Non    → Passer à la question **2c**

Non    → Passer à la question **2b**

### b. Avez-vous été exempté de l'obligation d'assurance par le canton / la commune?

Oui    Veuillez nous transmettre la confirmation écrite (dispense de l'obligation d'assurance).  
(Notez que la confirmation de départ de la commune ne correspond pas à la dispense de l'obligation.)

Non    Veuillez noter que l'assurance de base selon la LAMal ne peut pas être résiliée, car conformément à la loi sur l'assurance-maladie, l'obligation d'assurance doit rester en vigueur si aucun nouveau domicile n'a été élu à l'étranger.

**c. Etes-vous détaché à l'étranger par un employeur suisse dans le cadre d'un rapport de travail existant?**

Oui

Veillez nous transmettre la confirmation écrite (attestation d'expatriation de la caisse AVS).

Non → Passer à la question 2d

**d. Existe-t-il encore un lien (financier) avec la Suisse, le cas échéant par l'exercice d'une activité lucrative, la perception d'une rente, d'une indemnité journalière (indemnité journalière en cas de maladie/d'accident) ou d'une indemnité de chômage?**

Oui

Veillez indiquer quelles prestations vous percevez de Suisse et quelles prestations vous percevez d'autres pays (merci d'indiquer les pays concernés).

Perception de prestations venant de Suisse:

Perception de prestations venant d'autres pays:

Sur la base des dispositions de coordination internationales en vigueur dans l'espace de l'UE et de l'AELE, nous sommes tenus d'examiner votre situation individuelle et vous contacterons prochainement à ce sujet.

Non

---

### 3. Transfert définitif du domicile à l'étranger – nouveau domicile hors de l'UE/AELE\*

**a. Un nouveau domicile est-il élu à l'étranger?**

Oui

A l'adresse suivante:

→ Passer à la question 3c

Non

→ Passer à la question 3b

**b. Avez-vous été exempté de l'obligation d'assurance par le canton / la commune?**

Oui

Veillez nous transmettre la confirmation écrite (dispense de l'obligation d'assurance).  
(Notez que la confirmation de départ de la commune ne correspond pas à la dispense de l'obligation.)

Non

Veillez noter que l'assurance de base selon la LAMal ne peut pas être résiliée, car conformément à la loi sur l'assurance-maladie, l'obligation d'assurance doit rester en vigueur si aucun nouveau domicile n'a été élu à l'étranger.

**c. Etes-vous détaché à l'étranger par un employeur suisse dans le cadre d'un rapport de travail existant?**

Oui

Veillez nous transmettre la confirmation écrite (attestation d'expatriation de la caisse AVS).

Non

---

**Lieu, date**

**Signature preneur d'assurance**

**Signature(s) conjoint(e)/partenaire /  
jeunes de plus de 18 ans**

---

**\*Etats membres de l'UE et de l'AELE**

Allemagne (DE), Autriche (AT), Belgique (BE), Bulgarie (BG), Chypre (CY), Croatie (HR), Danemark (DK), Espagne (ES), Estonie (EE), Finlande (FI), France (FR), Grèce (EL), Hongrie (HU), Irlande (IE), Islande (IS), Italie (IT), Lettonie (LV), Lituanie (LT), Luxembourg (LU), Malte (MT), Norvège (NO), Pays-Bas (NL), Pologne (PL), Portugal (PT), Principauté du Liechtenstein (LI), Roumanie (RO), Royaume-Uni (UK), Slovaquie (SK), Slovénie (SI), Suède (SE), Tchéquie (CZ)